

7

**Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif à l'aménagement des locaux
de la police municipale sis 3 rue Chantecoq**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3363 en date du 27 juillet 2006,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 22 septembre 2006,

Vu les procès verbaux, en date des 3 et 10 octobre 2006,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des services,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006, établi par le Directeur Général des services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale sis 3 rue Chantecoq à Puteaux, au groupement :

*VALLEE SAS (mandataire)
49 avenue Kléber
75116 PARIS*

*GEFCA
62 rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE*

*SAS FOUASSIN Entreprises
2 rue Nicéphore Niepce
91421 MORANGIS cedex*

*BT CONSTRUCTION
La Chambonnerie
37290 BOUSSAY*

*MAB SAS
Le Bourg
14500 VAUDRY*

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier au groupement

- de m'autoriser à signer l'ordre de service afférent à ce marché.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux

**Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif à l'aménagement des locaux
de la police municipale sis 3 rue Chantecoq à Puteaux,**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 22 septembre 2006, vu les procès verbaux en date des 3 et 10 octobre 2006, et du rapport établi le 11 octobre 2006, par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- d'attribuer le marché relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale sis 3 rue Chantecoq à Puteaux, au groupement :

*VALLEE SAS (mandataire)
49 avenue Kléber
75116 PARIS*

*GEFCA
62 rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE*

*SAS FOUASSIN Entreprises
2 rue Nicéphore Niepce
91421 MORANGIS cedex*

*BT CONSTRUCTION
La Chambonnerie
37290 BOUSSAY*

*MAB SAS
Le Bourg
14500 VAUDRY*

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier au groupement.

- autoriser le Maire à signer l'ordre de service afférent à ce marché.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif à l'aménagement des locaux
de la police municipale sis 3 rue Chantecoq**

En sa séance du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal a adopté un dossier de consultation relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale sis 3 rue Chantecoq à Puteaux et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 21 août 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 23 août 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 25 août 2006).

La Commission interne d'ouverture des plis de candidatures s'est réunie le 22 septembre 2006 afin de procéder à l'ouverture des plis reçus des sociétés :

SA A.G.B.

VALLEE SAS (mandataire) groupé avec GEFCA/FOUASSIN entreprise/BT CONSTRUCTION/MAB SAS
LA PLURIELLE DU BATIMENT
GBR

Après avoir constaté la conformité administrative de ces dossiers, la personne responsable du marché a demandé que soit établi un rapport de présentation des candidatures. Elle a constaté aussi que la société SA A.G.B n'a fourni qu'une seule enveloppe de candidature.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 3 octobre 2006, a décidé de rejeter la candidature de la société SA. AGB, d'agrèer les autres candidatures, de procéder à l'ouverture de leur offre et a demandé de faire établir un rapport d'analyse des offres.

Après avoir pris connaissance dudit rapport, la commission d'appel d'offres réunie en sa séance du 10 octobre 2006, a décidé d'attribuer le marché, au groupement :

VALLEE SAS (mandataire)
49 avenue Kléber
75116 PARIS

GEFCA
62 rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE

SAS FOUASSIN Entreprises
2 rue Nicéphore Niepce
91421 MORANGIS cedex

BT CONSTRUCTION
La Chambonnerie
37290 BOUSSAY

MAB SAS
Le Bourg
14500 VAUDRY

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global de 580 025,91 € HT

L'attributaire du marché a proposé l'offre techniquement la plus valorisée, au prix le plus performant par rapport aux deux autres concurrents.

Le Directeur Général Adjoint des services


P. HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3363, en date du 27 juillet 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale sis 3 rue Chantecoq à Puteaux et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 21 août 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 23 août 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 25 août 2006).

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 22 septembre 2006,

Vu les procès verbaux en date des 3 et 10 octobre 2006,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2006, établi par le Directeur Général des Services,

DELIBERE

ARTICLE 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale sis 3 rue Chantecoq à Puteaux, au groupement :*

*VALLEE SAS (mandataire)
49 avenue Kléber
75116 PARIS*

*GEFCA
62 rue Emile Zola
93120 LA COURNEUVE*

*SAS FOUASSIN Entreprises
2 rue Nicéphore Niepce
91421 MORANGIS cedex*

*BT CONSTRUCTION
La Chambonnerie
37290 BOUSSAY*

*MAB SAS
Le Bourg
14500 VAUDRY*

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, d'un montant global 580 025,91 € HT.

ARTICLE 2 *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier au groupement*

ARTICLE 3 *Le Maire est autorisé à signer l'ordre de service afférent à ce marché.*